PIECE 8

COUR D'APPEL DE PARIS
PÔLE 4 - CHAM BRE 10

paris, le 20 Novembre 2024

Accès : 10, bd du Palais
TÉl :01.44.32.52.52

Accueil du lundi au vendredi
de 9 heures à 17 heures



RÉférence du dossier : N° RG 24/18920 - N° Portalis
35L7-V-B7I-CKK5P

Pôle 4 - Chambre 10

Nature de l'acte de saisine : Requête - procédure au fond
Date de l'acte de saisine : 20 Novembre 2024
Date de saisine : 20 Novembre 2024
Nature de l'affaire : Demande en exécution ou en dommages-intérêts pour mauvaise exécution d'un autre contrat
Décision attaquée : n° 24/11557 rendue par le Cour d'Appel de PARIS le 23 Octobre 2024

Appelante :
Madame NOOSHKIN RAZZAGHI KHAMSI DIVORCEE GALE, représentée par Me Xavier DE LIPSKI, avocat au barreau de MEAUX

Intimée :
S.A.R.L. SOCIETE AIRBNB FRANCE, représentée par Me Thomas ROUHETTE de la SELEURL SELARLU THOMAS ROUHETTE, avocat au barreau de PARIS, toque : K0151

Maître,

Le Conseiller de la mise en état s'est saisi d'office qu'une rectification d'erreur matérielle enregistrée ce jour au greffe de la chambre 4-10 sous le numéro RG 24/18920 .

La rectification porte sur l'ordonnance rendue le 23 octobre 2024 constatant un désistement d'instance et d'action en lieu et place d'un désistement d'instance.

LE GREFFE

LA CHAÎNE DES DÉCISIONS INTERROGE.
Le 20 novembre 2024, la Cour reconnaît elle-même l'erreur et engage d'office sa rectification. Le 12 mars 2025, Marie-Odile Devillers ne lui donne pourtant pas l'effet demandé. Puis, le 13 mai 2026, Julie Masmonteil intervient à son tour dans la procédure qui cherche à remettre en cause les conséquences de ces décisions. Ainsi, après Pierre Chaffenet, puis Marie-Odile Devillers, une troisième magistrate intervient dans une chaîne où chaque décision semble préserver les effets de la précédente. À ce stade, la question n'est plus celle d'une erreur isolée : il faut expliquer cette continuité juridictionnelle.

Présenter ces décisions comme une succession d'erreurs totalement indépendantes devient difficilement soutenable : elles appartiennent à une même chaîne procédurale, chacune connaissant ou pouvant connaître les actes et décisions qui la précèdent, et chacune préservant finalement les conséquences de la précédente. Ce que les pièces ne permettent pas encore d'établir, c'est si cette continuité résulte d'une coordination entre magistrats. Mais elles justifient précisément que cette question soit examinée

si vous avez des difficultés de mobilité, nous vous invitons à prendre attache avec le service

CA
Adresse postale
34,quai des Orfèvres
75055 Paris Cedex 01

COUR D'APPEL DE PARIS
PÔLE 4 - CHAMBRE 10

Paris, le 20 Novembre 2024

Accès : 10, bd du Palais
Tél :01.44.32.52.52

Accueil du lundi au vendredi
de 9 heures à 17 heures

Référence du dossier : N° RG 24/18920 - N° Portalis 35L7-V-B7I-CKK5P

Pôle 4 - Chambre 10

Nature de l'acte de saisine : Requête - procédure au fond
Date de l'acte de saisine : 20 Novembre 2024
Date de saisine : 20 Novembre 2024
Nature de l'affaire : Demande en exécution ou en dommages-intérêts pour mauvaise exécution d'un autre contrat
Décision attaquée : n° 24/11557 rendue par le Cour d'Appel de PARIS le 23 Octobre 2024

Appelante :
Madame NOOSHKIN RAZZAGHI KHAMSI DIVORCEE GALE, représentée par Me Xavier DE LIPSKI, avocat au barreau de MEAUX

Intimée :
S.A.R.L. SOCIETE AIRBNB FRANCE, représentée par Me Thomas ROUHETTE de la SELEURL SELARLU THOMAS ROUHETTE, avocat au barreau de PARIS, toque : K0151

AVIS DE FIXATION
(MISE EN ÉTAT)

Je vous fait connaÏtre le calendrier de fixation retenu dans l'affaire sus-visée :

12 Février 2025 à 10 H 00, devant le Conseiller de la mise en état
Salle 0D24 (ex-CRPC), escalier D, rez de chaussée,

‘ pour plaider sur la saisine d'office de la Cour en rectification

Le greffe vous prie de bien vouloir envoyer les dernières conclusions dans un délai de **1 mois** avant la date de l'audience

Maître Denis Gael WOMASSOM
PIECE
8
TOQUE M1

Le Conseiller de la mise en état,

Copie au dossier / Copie aux avocats

si vous avez des difficultés de mobilité, nous vous invitons à prendre attache avec le service
CA Adresse postale
34,quai des Orfèvres

75055 PARIS Cedex 01

